

8 décembre 2015



SUR LE VIF

Assignations à résidence : le tribunal administratif n'examine pas les recours

Le tribunal administratif de Rennes ne se prononcera pas sur les recours de cinq militants écologistes rennais, assignés à résidence jusqu'au 12 décembre. Sans audience, la cour administrative refuse d'examiner ces recours au motif que l'urgence n'était pas caractérisée, apprend-on de l'avocate des 5 assignés, **Marie Dosé**.

Le Conseil d'État a également reporté son audience au vendredi 11 décembre 2015, soit la veille de la fin des assignations à résidence.

« Le Conseil d'État s'interdit donc d'exercer un contrôle effectif sur les agissements du ministre de l'Intérieur. Il démissionne de son rôle de gardien des libertés individuelles et prive les assignés à résidence de Rennes de tout recours effectif », dénonce l'avocate dans un communiqué. ■